

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 4 février 2026 à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SORBIERS s'est réuni en session ordinaire, salle des délibérations, sous la présidence de Mme Marie-Christine THIVANT, Maire.

**Nombre de Conseillers en exercice :** 29

**Date de convocation :** 29 janvier 2026

**PRESENTS :** Mmes et MM Marie-Christine THIVANT – Jacques VALENTIN - Martine NEDELEC - Alain SARTRE - Nadine SAURA – Olivier VILLETTELLE – Catherine KOCZURA – Dominique BERNAT - Viviane NEEL – Monique JOASSARD – Christophe FARA – Gérard ROUCOUSE – Mireille GILBERTAS – Michel JACOB – Nathalie COUCHOT - Eric GALLOT – Xavier MULLER – Séverine ALLEGRA – Ludivine VIOLOT – Sylvain DUPLAY – Mylène CHARLES-KORZENIOWSKI - Jocelyne GAGNAL-PIZOT – Julien BONNETON – Adeline DELMAS – Sarah VALLUCHE -

**ABSENTS :**

**ABSENTS EXCUSES :** Mmes et MM Marlène DI PIAZZA-TALLON - Jean-Claude DELARBRE - Marie-Hélène MASSON – Christophe BERGERAC

**PROCURATIONS :** Mme DI PIAZZA-TALLON à Mme Ludivine VIOLOT  
M. Jean-Claude DELARBRE à M. Alain SARTRE

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Viviane NEEL

## **DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES - CULTURE : CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION LOIRE EN SCENE DANS LE CADRE DU FESTIVAL DE DANSE MATIERES VIVES**

Loire en scène est un réseau professionnel pour le spectacle vivant qui organise la 1<sup>ère</sup> édition d'un festival des arts chorégraphiques et du mouvement, à l'échelle du Département de La Loire et de la Métropole, du 5 au 21 mars 2026, intitulé *Matières vives*.

La Saison culturelle intercommunale de Sorbiers et Saint-Jean-Bonnefonds adhère au réseau Loire en scène et s'inscrit dans la démarche collaborative proposée par Loire en scène pour développer et promouvoir la danse et le travail de création chorégraphique.

La Saison culturelle accueillera deux spectacles : *NOCES, de la compagnie Ballet 21*, et *LE VENT DANS LES OREILLES, de la compagnie Virevolt* dans le cadre de la programmation du festival *Matières vives*.

Loire en scène apportera un soutien financier sur le déficit entre les recettes et les dépenses artistiques engagées pour l'accueil de ce spectacle.

Le montant total prévisionnel des frais de la cession artistique communiqué en amont par la Saison culturelle à Loire en scène, pour les deux spectacles, est de 12 547 €.

Les présentes conventions ont pour objet de préciser les termes opérationnels de ce partenariat pour chacun des spectacles.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203028-20260204-del2026-037-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2026  
Publication : 26/02/2026

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu les projets de convention de partenariat avec l'association Loire en scène dans le cadre du festival de danse Matières Vives, ci-annexés.

**Après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** les conventions avec Loire en scène pour les spectacles NOCES, de la compagnie Ballet 21 et le VENT DANS LES OREILLES de la compagnie Virevolt, dans le cadre du festival de danse Matières Vives,
- **AUTORISE** Madame la Maire, ou l'Adjointe déléguée, à les signer ainsi que tous documents s'y rapportant.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Sorbiers , le 9 février 2026

La Maire,

Marie-Christine THIVANT

La secrétaire de séance,

Viviane NEEL

La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication et/ou notification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203028-20260204-del2026-037-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2026  
Publication : 26/02/2026